

COMMUNE : BAVANS (25550)

Tampon Sous-préfecture

N° 15/2014

Nos réf. : PK/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

- 5 MARS 2014

MONTBELIARD

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 18/02/2014	L'an deux mil quatorze le vingt-sept février à dix-neuf heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 27/02/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26</i>	<b>Présents :</b> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOU D Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, RADREAU Sophie (arrivée à 19h10), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle (arrivée à 19h15), TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Adhésion ADeC – 2014</i>	<b>Excusés :</b> MANIAS Marcel a donné procuration à MERAUX Jocelyne, RENOUX Alain a donné procuration à CLAUDON Pierre, CHATELAIN Pierre, parti à 19h30, a donné procuration à KNEPPERT Pierre, AUDOUZE Yann a donné procuration à MAKSOU D Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel.  <b>Absente :</b> PETIT Betty,

Monsieur Pierre KNEPPERT – Maire, cède la parole à Christine MORENO – Adjointe chargée de la Commission « Petite Enfance – Vie scolaire – Jeunesse », précise que les membres de la Commission souhaitent adhérer à l'ADeC (Association de Développement Culturel du Pays de Montbéliard) 11 rue Pasteur BP 173 – 25405 AUDINCOURT, afin de promouvoir la lecture et la culture sur la Commune (écoles, bibliothèque, Maison Pour Tous), le montant de l'adhésion est de : 0,50 € x 3 636 habitants, soit 1 818 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame MORENO entendu, à l'unanimité,

- autorise cette adhésion et précise que la somme sera prélevée sur les crédits existants au Budget Primitif 2014 article 6558.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 27/02/2014

Publiée le 27/02/2014

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

